Comité International

Reconnaissance de la Croix-Rouge guatémalienne.

(*Deux cent trente-deuxième circulaire aux Comités centraux*)

Genève, 15 août 1923.

A Messieurs les Présidents et les Membres des Comités centraux de la Croix-Rouge.

Messieurs,

Le 22 avril 1923 a été fondée au Guatémala une Société nationale de la Croix-Rouge, qui a été officiellement installée dans la capitale de cette République.

Le Guatémala est signataire de la Convention de Genève de 1864 et de celle du 6 juillet 1906 dès le 25 mars 1912.

Les statuts de l'association ont été établis en conformité des principes fondamentaux de la Croix-Rouge internationale. Ils méritent encore d'être précisés, sur quelques points, — ce qui ne manquera pas sans doute d'être fait prochainement.

Mais la Société ayant été officiellement reconnue par le gouvernement du Guatémala comme seule Société de la Croix-Rouge sur le territoire de la République, et ses statuts, approuvés par le ministère compétent, prévoyant son assistance volontaire au service de santé officiel, d'accord avec les autorités militaires, le Comité international de la Croix-Rouge peut d'ores et déjà accueillir cette Société nouvelle dans le faisceau international de la Croix-Rouge.

En conséquence *nous avons le plaisir de reconnaître officiellement la Croix-Rouge guatémalienne comme nouvelle Société nationale de la Croix-Rouge,* et de l'accréditer auprès de ses sœurs aînées en la recommandant à leur bienveillant accueil.

Le siège de la Société est à Guatémala.

Son secrétaire est le Dr M. J. Lopez.

Nous publierons ses statuts et l'ordonnance du gouvernement qui la reconnaît dans un des prochains numéros du *Bulletin international,* avec la composition de son Comité central.

Comité International

Nous sommes persuadés, Messieurs, que vous vous réjouirez avec nous de voir la Croix-Rouge étendre de plus en plus son action dans le monde entier par la formation de Sociétés nationales dans les Etats qui en étaient encore dépourvus, et dans ces sentiments, nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge :

Gustave Ador,
Président.

Paul Des Gouttes,
Vice-président.